

**Mesdames et Messieurs les Professeurs de
Mathématiques et de Sciences Physiques**

s/c de

**Madame, Monsieur le Chef d'établissement des lycées
professionnels publics et privés sous contrat
Madame, Monsieur le Directeur d'EREA**

Madame, Monsieur le Directeur de CFA

Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2013

Objet : lettre de rentrée 2013-2014

Rectorat

Collège des IEN-ET-EG

Affaire suivie par
Claire MARLIAS
IEN 2nd degré
Mathématiques-Sciences
Téléphone
04 73 99 35 41
Mél.
claire.marlias@ac-
clermont.fr

Secrétariat

Virginie BONNEFOI
Téléphone
04 73 99 35 12
Fax
04 73 99 35 11
Mél.
ce.ien-eg-et@ac-clermont.fr

**3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'an I de la refondation de l'École de la République, Madame le Recteur a souhaité que l'ensemble des lettres de rentrée des corps d'inspection intègrent le message académique ci-dessous.

« Cette rentrée est marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Accomplir les évolutions souhaitées pour renouer avec la promesse républicaine de la réussite et de l'épanouissement citoyen, culturel, sportif et artistique pour tous en est l'enjeu majeur.

Ainsi, développer une grande ambition numérique pour enseigner par le numérique et enseigner le numérique, maîtriser les technologies de l'information et de la communication et le bon usage des ressources numériques, notamment pédagogiques, en constituent un objectif et une opportunité majeurs en matière éducative.

La refondation est aussi, dans sa définition même, une réforme pédagogique majeure :

- *qualité de la formation des personnels par les ESPE,*
- *qualité des organisations et des dispositifs scolaires et également périscolaires,*
- *qualité des pratiques et des postures pédagogiques, qualité des apprentissages, qualité de vie des élèves durant leur scolarité,*
- *qualité de la relation avec les familles et de l'ensemble des acteurs des collectivités en relation avec la réussite éducative territoriale et l'insertion professionnelle durable de nos jeunes.*

*C'est donc sur les axes majeurs de cette loi, particulièrement **ceux en lien avec le numérique dans les enseignements**, que les corps d'inspection, sous l'impulsion de Madame le Recteur, vous invitent à engager toutes les initiatives en la matière.*

*Nous vous assurons de notre entier **soutien et accompagnement** pour porter votre action dans la perspective de la réussite de tous les élèves en termes de formation, de qualification et d'insertion professionnelles.*

C'est cette même ambition tournée vers « un avenir pour chaque élève » que porte le projet académique 2011-2015, projet qui énonce dans ses quatre axes les volontés d'Affirmer le

pilotage pédagogique, de Garantir la continuité des parcours, d'Adapter l'offre de formation, et de Valoriser les ressources humaines. »

Vous trouverez ci-dessous les prolongements à ce message pour votre discipline.

Pour cette nouvelle année scolaire qui s'annonce, je souhaite vous adresser tous mes vœux d'une rentrée réussie dans vos établissements et qu'elle apporte à chacun d'entre vous les satisfactions professionnelles attendues.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie ainsi qu'aux sept fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours de recrutement et aux sept contractuels admissibles (admissibles à la seconde session du concours du CAPLP et préparant les épreuves orales d'admission en assurant un service d'enseignement durant cette présente année scolaire, je leur adresse tous mes vœux de réussite). Je souhaite à tous ces nouveaux enseignants une bonne prise de fonctions, réussite et plaisir d'enseigner au sein de leurs classes. Je serai attentive à leur accompagnement et remercie tous les professeurs titulaires sollicités qui ont accepté d'assurer leur tutorat.

Je tiens aussi à remercier chacun d'entre vous pour l'investissement et le sérieux dont il a fait preuve au cours de la dernière session d'examens que ce soit dans la forme ponctuelle ou dans le cadre du CCF.

La présente lettre a pour objectifs de vous apporter des informations utiles dans l'exercice de vos missions et de vous préciser les enjeux de cette rentrée ainsi que nos axes de travail, lesquels s'inscrivent dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (publiée au J.O.R.F. du 9 juillet 2013).

Cette rentrée est la première après la publication de la loi pour la refondation de l'École de la République. Cette loi sera suivie d'autres textes officiels, non encore publiés, qui organiseront son application.

1. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

La loi pour la refondation de l'École affirme la priorité nationale que constitue l'éducation et fixe *"comme mission première à l'école, outre la transmission des connaissances, de faire partager aux élèves les valeurs de la République, parmi lesquelles l'égalité des êtres humains, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité et la laïcité qui repose sur le respect des valeurs communes et la liberté de conscience"*.

Quelques points de la loi vous concernent plus particulièrement :

- le socle commun deviendra un "**socle commun de connaissances, de compétences et de culture**". La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à son acquisition, son contenu sera fixé durant l'année scolaire 2013/2014 ;
- afin de **lutter contre les sorties sans qualification**, tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme disposera d'une durée complémentaire de formation qualifiante ;
- un **service public de l'enseignement numérique** et de l'enseignement à distance est organisé pour notamment mettre à disposition des établissements des services numériques permettant de prolonger les enseignements et proposer des ressources pédagogiques aux enseignants ;

- la **formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques** s'insère dans les programmes d'enseignement et peut faire l'objet d'enseignements spécifiques ;
- les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** sont créées. Dans le cadre de leurs missions, les ESPE organisent et assurent notamment :
 - la formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation ;
 - des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;
 - des actions de formation continue des personnels enseignants des 1^{ers} et 2^{nds} degrés ;
 - la recherche, la promotion et le développement de méthodes pédagogiques innovantes.

2. Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Un arrêté, en date du 1^{er} juillet 2013, définissant le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été publié au BOEN n°30 du 25 juillet 2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Le texte distingue 14 compétences communes à tous les métiers de l'éducation, 5 propres aux professeurs, 4 propres aux professeurs documentalistes et 8 pour les CPE.

La liste des compétences que doivent maîtriser les professeurs, professeurs documentalistes et CPE est celle qui figure dans cet arrêté. Il entre en vigueur au 1/09/2013, toutefois les dispositions de l'arrêté du 12 mai 2010 demeurent applicables aux personnels enseignants stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1/09/2013.

Ce référentiel associé à la [circulaire du 23 mai 1997](#) parue au BOEN n°22 du 29 mai 1997 définissant les missions du professeur exerçant en lycée professionnel constituent les éléments de référence pris en compte pour l'évaluation des professeurs.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

- *Faire partager les valeurs de la République ;*
- *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ;*
- *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ;*
- *Prendre en compte la diversité des élèves ;*
- *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ;*
- *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ;*
- *Maîtriser la langue française à des fins de communication ;*
- *Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier ;*
- *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ;*
- *Coopérer au sein d'une équipe ;*
- *Contribuer à l'action de la communauté éducative ;*
- *Coopérer avec les parents d'élèves ;*
- *Coopérer avec les partenaires de l'école ;*
- *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.*

Compétences communes à tous les professeurs :

- *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;*
- *Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;*

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

3. La nouvelle grille nationale d'évaluation par compétences en mathématiques et physique-chimie dans la voie professionnelle

À compter de la rentrée 2013, une nouvelle grille nationale d'évaluation (cf **annexe 1**) en mathématiques et en physique-chimie est à utiliser. Désormais, elle est commune aux deux disciplines et applicable à tous les niveaux de formation de la voie professionnelle. Elle se substitue à l'ensemble des grilles existantes et concerne les évaluations formatives et certificatives de toutes les classes préparant au baccalauréat professionnel et au CAP, ainsi qu'au diplôme intermédiaire (BEP et CAP).

Elle doit être communiquée aux élèves en début de formation afin de leur permettre de se familiariser avec la logique de l'acquisition des compétences. Ainsi, je vous demande d'utiliser cette grille régulièrement durant la formation et ne pas la réserver aux évaluations certificatives.

Remarque sur l'évaluation des capacités expérimentales (pour le baccalauréat professionnel et le diplôme intermédiaire) :

- en mathématiques : 3 points sur 10 sont consacrés à l'évaluation des capacités expérimentales (*émettre une conjecture, expérimenter, simuler, contrôler la vraisemblance d'une conjecture*) ; l'évaluation des capacités expérimentales se fait à travers la réalisation de tâches nécessitant l'utilisation des TIC (logiciel avec ordinateur ou calculatrice).
- en sciences physiques et chimiques : l'évaluation porte nécessairement sur des capacités expérimentales et 3 points sur 10 sont consacrés aux questions faisant appel à la compétence « *communiquer* ».

Elle est téléchargeable sur le site Éduscol ou les pages disciplinaires du site maths-sciences aux adresses suivantes :

<http://eduscol.education.fr/site.physique-chimie/actualites/doc-ressource-maths-science>

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1168>

NB : les trames des situations d'évaluation ont été actualisées et sont publiées sur les pages disciplinaires du site maths-sciences :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6278>

Note concernant l'utilisation de cette grille nationale d'évaluation en mathématiques dans les classes préparatoires au CAP en 2 ans :

Compte-tenu des actuels programmes en vigueur en CAP (BOEN n°8 du 25 février 2010), seules pourront être évaluées les capacités expérimentales suivantes :

- expérimenter ;
- émettre une conjecture ;
- vérifier la vraisemblance d'une conjecture.

L'évaluation de ces capacités expérimentales se fera à travers la réalisation de tâches ne

nécessitant pas l'utilisation des TIC.

Je rappelle qu'en revanche, en formation, les possibilités offertes par les TIC (logiciels ou calculatrices) d'expérimenter sur des nombres ou des figures apportent de nouvelles motivations en mathématiques ; des logiciels spécifiques pourront aider à surmonter certains obstacles rencontrés par les élèves. L'initiation au tableur faite au collège doit être renforcée et trouve particulièrement sa place dans certaines unités du programme.

4. Un outil d'explicitation de la grille nationale de compétences

Dans le prolongement des travaux qui vous ont été présentés au cours de la formation mise en place en 2012/2013 sur la thématique « enseigner et évaluer par compétences », un outil numérique d'explicitation de la nouvelle grille nationale de compétences précédemment décrite au §.3 a été construit par le groupe de travail académique que je remercie pour son investissement et sa réflexion.

Je vous incite à le télécharger et à le transmettre à vos élèves afin de les familiariser avec les compétences qu'ils vont devoir travailler tout au long de la formation.

De plus, je rappelle que le fichier au format « Excel » comporte un outil d'aide à la notation numérique permettant d'aboutir directement à une note à partir de la définition des poids des différentes compétences mises en œuvre (exprimés sous forme d'un pourcentage) et un outil d'auto-évaluation pour sensibiliser les élèves au développement des compétences et de la mesure de leur acquisition.

Je souhaite donc que cet outil « multitâches » réponde à vos besoins et soit mis en œuvre le plus largement possible auprès des élèves dont vous avez la charge.

Il téléchargeable sur les pages disciplinaires du site maths-sciences à l'adresse suivante :
<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6278>

5. De nouveaux programmes en vigueur à la rentrée 2013, en classes de BMA et de STS :

➤ *Classes de Brevet des Métiers d'art*

Le [BOEN n°23 du 6 juin 2013](#) présente les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie applicables dans les sections préparant au Brevet des Métiers d'Art ainsi que la définition des épreuves. Ils entrent en application à la rentrée scolaire 2013 pour la première année de formation et à la rentrée scolaire 2014 pour la seconde année de formation.

Les dispositions relatives à la définition des épreuves sont applicables à compter de la session 2015.

Les programmes de BMA subissent une importante rénovation et s'alignent sur ceux de baccalauréat professionnel.

Les programmes visent notamment, à former les élèves à l'activité scientifique par **la mise en œuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation prenant appui sur des situations liées au domaine professionnel**, à lire, critiquer et traiter l'information en privilégiant l'utilisation de l'outil informatique, à préparer à la poursuite d'études... Comme en baccalauréat professionnel, la pratique des TIC est une obligation de formation et les élèves doivent très régulièrement travailler en salle informatique sur les logiciels. En physique-chimie,

pour l'acquisition des capacités du programme, le développement et l'évaluation des compétences expérimentales, les élèves doivent être placés en activité expérimentale le plus fréquemment possible.

Je rappelle aussi qu'un arrêté du 17/07/2012 paru au [BOEN n°32 du 6 septembre 2012](#) définit une nouvelle grille horaire s'appliquant pour le cursus de BMA. Un volume horaire élève de **140 heures** est attribué à la discipline « maths-sciences » sur le cycle des deux années de BMA.

Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 11,5 heures hebdomadaires pour les activités en groupes à effectif réduit.

Un volume de **30 heures (élève) d'accompagnement personnalisé** est attribué sur le cycle des deux années de BMA. Ce dispositif doit répondre aux besoins et aux projets personnels des élèves (il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique).

Adresses de téléchargement :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72032

Annexe 1 : programmes : http://cache.media.education.gouv.fr/file/23/30/2/Annexe-8703.1_254302.pdf

Annexe 2 : définitions des épreuves : http://cache.media.education.gouv.fr/file/23/30/4/Annexe-8703.2_254304.pdf

Les règlements d'examens, définitions d'épreuves et périodes de formation en milieu professionnel sont définis dans l'arrêté du 24 juillet 2013 paru au [BOEN n°34 du 19 septembre 2013](#). Il est à noter que le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2015.

Pour chaque spécialité de BMA, l'épreuve scientifique E5 a pour coefficient **3** et est constituée de deux parties, une en mathématiques et une en physique-chimie, chacune est affectée d'un coefficient 1,5. Pour tous les candidats de la voie scolaire (établissements publics, privés sous contrat et privés), de l'apprentissage, de la formation professionnelle continue, l'épreuve de mathématiques est une **épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure** et l'épreuve de physique-chimie est une **épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure**.

Adresse de téléchargement :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73636

➤ *Classes de Sections de Techniciens Supérieurs*

L'arrêté du 4 juin 2013 paru au [BOEN n°27 du 4 juillet 2013](#) définit le [nouveau programme de mathématiques](#) de BTS dont les [capacités et les compétences](#) à acquérir sont fixées en annexe 2. Les dispositions de l'arrêté du 4 juin 2013 sont applicables à la rentrée scolaire 2013.

La première session de brevet de technicien supérieur organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

Cette rénovation de programme tient compte de l'orientation croissante de nos bacheliers professionnels vers les STS en s'articulant avec les programmes de baccalauréats professionnels et les nouveaux programmes de baccalauréats technologiques.

Une nécessaire préparation en amont doit être mise en place et une réflexion doit s'engager entre les équipes pédagogiques des deux niveaux de formation afin d'accompagner au mieux les élèves vers la voie de la réussite en STS.

6. Le nouveau B2i lycée :

Un nouveau référentiel de connaissances et de capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i) est paru au BOEN n°31 du 29 août 2013. Il définit de nouveaux contenus pour le B2i niveau lycée et entre en application à compter de la rentrée 2013.

- « Au lycée, l'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal, après consultation de l'équipe pédagogique de la classe lorsque **soient validés 80 % des items constitutifs du B2i et au moins la moitié des items de chacun des domaines.** »
- « Dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage (SA), l'attestation est délivrée par le directeur du CFA ou le chef d'établissement responsable de la section d'apprentissage, après consultation de l'équipe pédagogique, lorsque **soient validés 80 % des items constitutifs du B2i et au moins la moitié des items de chacun des domaines.** »

Feuille de positionnement téléchargeable à l'adresse :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/27/1/b2i-NivLycee_201271.pdf

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73268

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73302

7. Les E.G.L.S. :

Les travaux présentés lors de la réunion académique en mai 2013 ont été mis en ligne sur les pages disciplinaires. Vous y trouverez les outils de croisement utilisés au niveau de la classe de seconde professionnelle pour différentes filières et les ressources pédagogiques produites par le groupe collaboratif. Il convient de s'approprier la démarche et de la reproduire en s'appuyant sur les référentiels d'activités professionnelles et les programmes disciplinaires.

Je précise que le groupe collaboratif va poursuivre et étendre ses travaux cette année scolaire aux niveaux première et terminale professionnelles.

Je vous demande donc de vous impliquer dans ce dispositif et de bâtir des activités permettant de contribuer à la professionnalisation dans le cadre de la formation et aussi dans le cadre du temps de la PFMP.

Adresse de téléchargement :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6331>

8. La classe de 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles, le pôle « sciences et technologie », le D.N.B.

- **Des ressources** : une rubrique intitulée « [ressources pour la 3^{ème} prépa-pro](#) » recense l'ensemble des documents présentés au cours de la réunion académique consacrée notamment au [projet dans le cadre du pôle « sciences et technologie »](#). Un vademecum pour mener un projet de sciences ou de technologie avec les élèves, des exemples de projets pouvant être menés dans le cadre du pôle « sciences et technologie » en « 3 prépa-pro » ont été déposés.
J'insiste auprès de vous sur la nécessité de mettre en place un projet en « sciences et technologie » visant à développer la culture scientifique et technologique et de ne pas se restreindre à un enseignement cloisonné des disciplines scientifiques constituant le pôle.
- **Socle commun de connaissances et de culture** : l'acquisition du socle reste l'objectif prioritaire pour tous les élèves. Il doit être atteint en s'appuyant sur l'approche par compétences tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation et en différenciant les apprentissages.
- **D.N.B.** : les sujets de mathématiques du D.N.B. (session 2013), avec une maquette renouvelée, ont confirmé l'importance de l'approche par compétences en formation et la nécessité de travailler avec les élèves les compétences de lecture et de traitement de l'information, d'analyse critique, de prise d'initiative, l'appréhension de problèmes ouverts. Je vous demande donc de poursuivre ces pratiques en formation et en évaluation avec vos élèves.

9. PAF 2013/2014 et formation hybride

Pour ce qui concerne [le plan de formation](#), il est en consultation sur le site académique et la campagne d'inscription a lieu **du 17 septembre au 20 octobre 2013**, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions sous ma responsabilité.

Je tiens à souligner l'implication des formateurs qui permet d'avoir un plan enrichi et diversifié répondant aux besoins des collègues. Je les remercie pour leur dévouement et leur investissement dans toutes actions préparées ; elles visent d'une part à aider à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et d'autre part à développer une autre priorité nationale et académique « **former au et par le numérique en maths-sciences** ». La nouvelle grille nationale d'évaluation par compétences fera l'objet d'une réflexion particulière dans différentes actions proposées.

Une **formation hybride** à l'aide d'un parcours de formation avec une plateforme à distance sera également mise en place cette année. Elle a pour thème « **utiliser les TIC pour expérimenter en mathématiques** » et sera mise en place dans les différents bassins de l'académie grâce aux membres du pôle de compétences « maths-sciences ».

Je vous rappelle également que les formations d'initiative locale (FIL) peuvent répondre à des besoins spécifiques identifiés sur un ou plusieurs établissements voisins.

Présentation des actions :

N° du dispositif	Libellé du dispositif	Module	Candidature
13A0060107 Former et Évaluer par compétences, préparer le CCF en Maths-sciences	<i>Comment scénariser une situation d'apprentissage pour la mise en œuvre de compétences ?</i>	30084	candidature désignée
	<i>Enseigner en CAP par l'approche et l'évaluation par compétences</i>	30075	candidature désignée
	<i>Groupe de travail "CCF"</i>	30085	candidature désignée
13A0060112 Groupe de production et de recherche Maths-Sciences	<i>Groupe de production et de recherche : produire des scénarios pédagogiques de séquences en maths-sciences</i>	30086	candidature désignée
13A0060114 Réunion des responsables de laboratoire en LP	<i>Réunion des responsables de laboratoire en LP</i>	30090	candidature désignée
13A0060115 Animation du site académique de maths-sciences	<i>Animation du site académique maths-sciences</i>	30091	candidature désignée
13A0060116 Accompagner les nouveaux enseignants de Maths-Sciences	<i>Accompagnement des nouveaux enseignants (contractuels, TZR certifiés enseignant en LP, néo titulaires...)</i>	30092	candidature désignée
13A0060096 Le numérique au service de l'enseignement des Maths-Sciences	<i>Quel outil TIC sera le plus pertinent pour aborder un module de mathématiques du programme de baccalauréat professionnel ?</i>	30023	candidature individuelle
	<i>Utiliser un logiciel de géométrie 3D pour développer la vision dans l'espace des élèves, les faire expérimenter et conjecturer</i>	30021	candidature individuelle
	<i>Enseigner les maths-sciences avec des outils numériques (TNI ; ENT...)</i>	30045	candidature individuelle
13A0060091 Les nouveaux programmes du Bac Pro en Maths-Sciences	<i>Expérimenter en sciences physiques et chimiques</i>	30008	candidature individuelle
	<i>S'appuyer sur l'histoire des sciences pour enseigner les programmes de physique et de chimie de LP</i>	30012	candidature individuelle
	<i>Enseigner le programme d'optique</i>	30019	candidature individuelle
	<i>Liaison Bac Pro-STS en maths-sciences</i>	30007	candidature individuelle

10. Axes de travail pour l'année scolaire 2013/2014

- Le développement des compétences dans les apprentissages et l'évaluation de celles-ci restent deux objectifs prioritaires de notre action. Ils doivent s'inscrire au travers d'un scénario de séquence réfléchi et articulé ;
- l'intégration des outils numériques dans la construction des séquences et le développement de pédagogies innovantes : afin de répondre aux besoins de tous les élèves, pour permettre le développement des apprentissages, favoriser l'autonomie et la réussite, il convient d'inventer de nouvelles stratégies pédagogiques, d'oser de nouvelles organisations et d'innover avec le numérique ;
- la poursuite de la création de ressources pédagogiques dans le cadre des EGLS et leur mutualisation ;
- le renforcement de la continuité « Bac pro-BTS » dans le cadre du segment « bac – 3 +3 » afin de favoriser la réussite de tous les bacheliers professionnels engagés en STS ;
- la lutte contre le décrochage scolaire en mettant en place des actions de prévention afin de redonner confiance et de valoriser les jeunes en situation de fragilité scolaire et en mettant en œuvre une différenciation pédagogique afin de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves ;
- la lutte contre l'illettrisme en poursuivant dans le cadre de notre discipline le travail de contribution à la maîtrise de la langue française. En **annexe 2**, vous trouverez la plaquette « **apprendre à dire, lire, écrire de l'école maternelle au lycée** ».

11. Examens

- **Résultats aux examens de la session 2013**
Une analyse détaillée des résultats obtenus par les candidats aux examens de la session 2013 est en cours et vous sera transmise.
- **Rappels sur le diplôme intermédiaire (voie scolaire)**
Je rappelle que seuls les élèves qui ont débuté leur formation de baccalauréat professionnel en classe de 2^{nde} professionnelle sont concernés par le passage en CCF du diplôme intermédiaire. Les élèves qui arrivent en cours de cursus en classe de première professionnelle peuvent en revanche se présenter à l'épreuve ponctuelle du diplôme intermédiaire.
- **Groupe de travail « CCF »**
Un groupe de travail académique se met en place cette année pour analyser les situations d'évaluation construites dans le cadre du CCF et faire des préconisations.

12. Inspection

- **Correspondance de l'Inspection Générale dans notre académie**
L'inspection générale de mathématiques est représentée en la personne de Messieurs Marc Fort (jusqu'au 31/12/2013) et Érick Roser et l'inspection générale de physique-chimie en la personne de Madame Marie-Blanche Mauhourat.

➤ **Protocole d'inspection**

Un nouveau protocole d'inspection va être défini, prenant en compte notamment dans les observations les pratiques des TIC et des ressources numériques dans les apprentissages.

Il sera consultable sur le site de l'académie.

➤ **Professeur ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Troubat, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, m'accompagnera de nouveau cette année en tant qu'aide à l'inspection. Il effectuera des visites conseils auprès des fonctionnaires stagiaires, assurera l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation. Il pourra également effectuer des inspections des enseignants titulaires.

13. Pages disciplinaires « maths-sciences » du site académique

Je vous conseille de consulter régulièrement les pages disciplinaires de maths-sciences du site académique de Clermont-Ferrand sur lequel sont déposées de nombreuses ressources et informations pour préparer vos séquences d'enseignement :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=1168>

Une équipe dynamique et compétente autour d'Olivier Voisin assure la mise en ligne et le suivi des ressources produites. Elle comprend Messieurs Claude Bogonuk, Thierry Fourtic, Hervé Josency et Frédéric Troubat. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour la gestion de cet espace, pour leur implication et leurs compétences.

Je vous invite à consulter l'onglet « pédagogie » du site dans lequel ont été déposés des documents récents dont la lecture contribuera à la réflexion et à l'enrichissement de vos pratiques.

Les pages disciplinaires du site académique à l'adresse <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=1168>, offrent à tous des ressources pédagogiques produites par des enseignants de l'académie mais aussi des liens et des informations utiles. **Ce site vit et s'enrichit par les contributions de chacun.**

Aussi, n'hésitez pas à participer à son actualisation en proposant des productions qui peuvent être transmises aux webmestres.

14. Développement de la Culture scientifique

Je vous rappelle quelques temps forts qui rythment notre année scolaire, la participation à ce type d'actions ne peut qu'enrichir vos enseignements et apporter motivation à vos élèves en développant des capacités de réflexion et de travail en équipe lors de la résolution d'énigmes par exemple. La composante ludique des problèmes est appréciée des élèves et le goût de chercher doit être développé.

➤ **Fête de la science**

L'université Blaise Pascal fête la science et propose une immersion dans le monde scientifique **le jeudi 10 octobre 2013** sur le campus des Cézeaux et à l'IUT de

Montluçon, ateliers, visites de laboratoires, expositions, conférences...sont proposés. Le programme et les modalités d'inscription se trouvent à l'adresse : <http://www.univ-bpclermont.fr/article174.html>

➤ **Rallye mathématique d'Auvergne**

L'IREM en partenariat avec l'APMEP et le Rectorat organise chaque année son traditionnel rallye mathématique.

Je vous invite à faire participer vos élèves à ces épreuves, gratuites, pour lesquelles vous trouverez davantage d'informations sur le site de l'IREM :

<http://www.irem.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique26>

➤ **Semaine nationale des mathématiques**

Cette semaine se tiendra **du 17 au 22 mars 2014** et aura pour thème "*Mathématiques au carrefour des cultures*".

Je vous invite à développer des projets permettant de mettre à l'honneur les mathématiques au sein de vos établissements et à ne pas hésiter à faire appel à des intervenants extérieurs.

Au cours de la semaine sera organisé le concours le **Kangourou** (le 20 mars).

<http://www.mathkang.org/default.html>

➤ **Quelques sites à consulter :**

www.sciencesalecole.org

www.cgenial.org

<http://www.fetedelascience.fr/>

<http://www.irem.univ-bpclermont.fr/>

<http://www.mathkang.org/default.html>

Vous assurant de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, je vous souhaite une excellente année scolaire et sais pouvoir compter sur votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

Claire MARLIAS

Claire.Marlias@ac-clermont.fr

ANNEXE 1

GRILLE NATIONALE D'ÉVALUATION EN MATHÉMATIQUES ET EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

NOM et Prénom :	Diplôme préparé :	Séquence d'évaluation ¹ n°
-----------------	-------------------	---------------------------------------

1. Liste des capacités, connaissances et attitudes évaluées

Capacités	
Connaissances	
Attitudes	

2. Évaluation²

Compétences ³	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition ⁴
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information.		
Analyser Raisonner	Émettre une conjecture, une hypothèse. Proposer une méthode de résolution, un protocole expérimental.		
Réaliser	Choisir une méthode de résolution, un protocole expérimental. Exécuter une méthode de résolution, expérimenter, simuler.		
Valider	Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, d'une hypothèse. Critiquer un résultat, argumenter.		
Communiquer	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.		
			/ 10

¹ Chaque séquence propose la résolution de problèmes issus du domaine professionnel ou de la vie courante. En mathématiques, elle comporte un ou deux exercices ; la résolution de l'un d'eux nécessite la mise en œuvre de capacités expérimentales.

² Des appels permettent de s'assurer de la compréhension du problème et d'évaluer le degré de maîtrise de capacités expérimentales et la communication orale. Il y en a au maximum 2 en mathématiques et 3 en sciences physiques et chimiques.

En mathématiques : L'évaluation des capacités expérimentales – émettre une conjecture, expérimenter, simuler, contrôler la vraisemblance d'une conjecture – se fait à travers la réalisation de tâches nécessitant l'utilisation des TIC (logiciel avec ordinateur ou calculatrice). Si cette évaluation est réalisée en seconde, première ou terminale professionnelle, 3 points sur 10 y sont consacrés.

En sciences physiques et chimiques : L'évaluation porte nécessairement sur des capacités expérimentales. 3 points sur 10 sont consacrés aux questions faisant appel à la compétence « Communiquer ».

³ L'ordre de présentation ne correspond pas à un ordre de mobilisation des compétences. La compétence « Être autonome, Faire preuve d'initiative » est prise en compte au travers de l'ensemble des travaux réalisés. Les appels sont des moments privilégiés pour en apprécier le degré d'acquisition.

⁴ Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

